

COMMUNE DE FLAUX (30)

SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2016

SOMMAIRE

I. PARTICIPANTS	3
II. OBJECTIF	3
III. SYNTHÈSE	3

I. PARTICIPANTS

NOM	ORGANISME	TITRE
BOUDON Guirec	Gaxieu	Chargé d'affaires
PEREZ Nicole	Mairie de Flaux	Maire
JUVIN Denis	Mairie de Flaux	Adjoint
PERAUD Erick	CD du Gard	SATE
GRONTIER Lionel	CD du Gard	SATE
PALARD Michaël	CD du Gard	DEEAR
JOURDAIN François	SMAGE des Gardons	Technicien de rivière
VEAUTE Jean-Michel	ARS	IES
BUCHET Richard	DDTM 30	IES

II. OBJECTIF

L'objectif principal de cette réunion était de définir le contenu du nouveau SDAEP et les actions à mener pour que la commune puisse à la fois réaliser ses projets dans les plus brefs délais et bénéficier de subventions.

L'ordre du jour de la réunion à la mairie de Flaux était :

- Présentation par le Cabinet Gaxieu du contexte de l'étude.
- Présentation de l'étude déjà réalisée.
- Discussions autour de la méthodologie à employer pour atteindre les objectifs fixés par la mairie :
 - L'ajustement de l'autorisation de prélèvement au forage du Clos de Flaux.
 - La création d'un nouveau réservoir de stockage.

III. SYNTHÈSE

Le Cabinet Gaxieu a réalisé plusieurs visites sur le terrain avec la mairie de Flaux, tous les organes du réseau ont été repérés et leur fonctionnement vérifié. Ces visites ont permis la mise à jour des plans d'alimentation en eau potable (fiches ouvrages, synoptiques, plan du réseau).

Le Cabinet Gaxieu a aussi récupéré l'ensemble des données issues de l'exploitation du forage du Clos de Flaux.

L'été la population de Flaux passe de 325 à près de 600 habitants et il y a 120 piscines privées recensées. La commune rencontre des problèmes pour gérer son réseau durant cette période :

- Le débit et volume de prélèvement autorisés au forage du Clos de Flaux (10m³/h et 200 m³/j) ne correspondent plus aux besoins de pointe actuels (288 m³/j). Le forage du Clos de Flaux doit fonctionner 24h/24 l'été.
- La capacité de stockage actuelle est insuffisante. Il y a 2 réservoirs de 75 m³ chacun et un des réservoirs est vétuste. Aucun volume n'est conservé pour la défense incendie (120 m³ requis).

La commune souhaite donc régulariser sa situation en ajustant son autorisation de prélèvement au forage du Clos de Flaux et souhaite construire un nouveau réservoir. La commune est en cours de révision de son POS en PLU. Au maximum 5000 m² de terrains constructibles en plus sont prévus. La population devrait donc peu évoluer.

Le CD, la DDTM et le SMAGE demandent une analyse plus fine du rendement, des volumes de service utilisés et des volumes sous comptés pour justifier du besoin d'augmenter les prélèvements.

Les volumes de service à considérer sont sous-estimés. Les bâtiments communaux (mairie, STEP, école, cimetière) bien qu'équipés d'un compteur ne font pas l'objet de relèves. L'eau utilisée pour la vidange du réseau, le nettoyage des ouvrages, l'arrosage ou l'eau gaspillée par les soucis d'exploitation (poire de niveau bloquée, etc.) n'est pas comptabilisée. Le lavage des filtres à sable utilise moins de 1% de l'eau pompée. Les volumes rejetés aux eaux pluviales lorsque la turbidité est trop élevée sont plus importants, autour de 6-7% de l'eau pompée, mais n'entrent pas en compte dans les volumes de service ni dans le calcul du rendement de réseau. La mairie indique que 70% des compteurs d'eau des particuliers sont neufs.

Le rendement net était en 2014 de 72,5 %. Le remplacement de conduites anciennes par du PE et PVC en 2015 a certainement permis d'augmenter ce rendement. Des économies d'eau sont possibles mais représentent, à ce stade de l'étude, de faibles volumes.

La DDTM et le CD proposent pour l'eau potable une tarification progressive afin de faire chuter la demande en été. Il y aurait par exemple 3-4 tranches de consommation et une tarification différente entre l'été et l'hiver.

Pour augmenter les prélèvements au forage du Clos de Flaux ou créer un nouveau forage, les services de l'état demandent la réalisation d'une étude par un hydrogéologue agréé. Le pompage actuel s'effectue dans un massif Karstique et aurait a priori peu d'impact sur le niveau des eaux superficielles de l'Alzon. Les services de l'état appellent néanmoins à favoriser les économies d'eau avant d'augmenter les prélèvements.

L'ARS précise qu'en cas d'augmentation des prélèvements, le système de filtration des eaux brutes devra être redimensionné.

Au vu du contexte de la commune de Flaux, le CD et la DDTM imposent la réalisation d'un nouveau schéma directeur et non d'une simple mise à jour. Il contiendra :

- Le zonage de l'alimentation en eau potable
- Les annexes sanitaires du PLU
- Le nouveau règlement du service des eaux
- L'organisation d'une réunion publique
- L'étude de la défense incendie
- L'étude de la création d'un second forage ou l'augmentation des prélèvements au forage du Clos
- Le redimensionnement de la filtration du forage du Clos si nécessaire
- La mise en place de la télésurveillance sur le réseau avec la pose de nouveaux organes (vannes, compteur,...)
- La recherche de fuites
- L'étude de la création d'un nouveau réservoir

Le calendrier prévisionnel des actions à mener par la commune est le suivant :

Période	Plan d'actions
2016	- Créer des tranches de facturation de l'eau pour inciter les usagers à économiser l'eau en été. Fait au 1^{er} janvier 2016. - Nomination d'un hydrogéologue agréé par l'ARS. - Réalisation de l'étude hydrogéologique - Choix du bureau d'études pour la réalisation du SDAEP.
2017-2018	- Réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable. - Dossier de déclaration d'utilité publique pour le nouveau forage ou régularisation de celui du Clos de Flaux.
2019-2020	- Réalisation d'une partie du programme de travaux.

